



Paris, le 20 juillet 2012

Madame, Monsieur,

L'Ile-de-France s'est engagée résolument dans la mise en œuvre des orientations fixées par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et, en particulier, l'adoption du schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE).

Le SRCAE d'Ile-de-France doit fixer les grandes orientations stratégiques du territoire régional en matière de réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, d'amélioration de la qualité de l'air, de développement des énergies renouvelables et d'adaptation aux effets du changement climatique. Il sera déterminant pour aider les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants à élaborer leur Plan Climat Energie Territorial (PCET), ainsi que pour orienter l'action des acteurs publics et privés sur notre territoire.

Conformément aux dispositions des articles L222-3 et R222-4 du code de l'environnement, le projet de schéma régional climat, air, énergie, élaboré conjointement par le préfet de région et le président du conseil régional, avec notamment les collectivités territoriales, les associations et les professionnels, est mis à la disposition du public pour une durée de deux mois, du 20 juillet au 20 septembre 2012.

Il vous est également transmis, par voie électronique, afin de recueillir votre avis dans ce même délai de deux mois.

Le projet de document est accessible sur le site Internet : <http://www.srcae-idf.fr> ainsi que sur les sites de la préfecture de région et du Conseil Régional.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous faire part de votre avis par voie électronique à l'adresse suivante : consultation-srcae@srcae-idf.fr.

Comptant sur votre participation, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Le Préfet
de la Région Ile-de-France


Daniel CANEPA

Le Président
du Conseil Régional d'Ile-de-France

